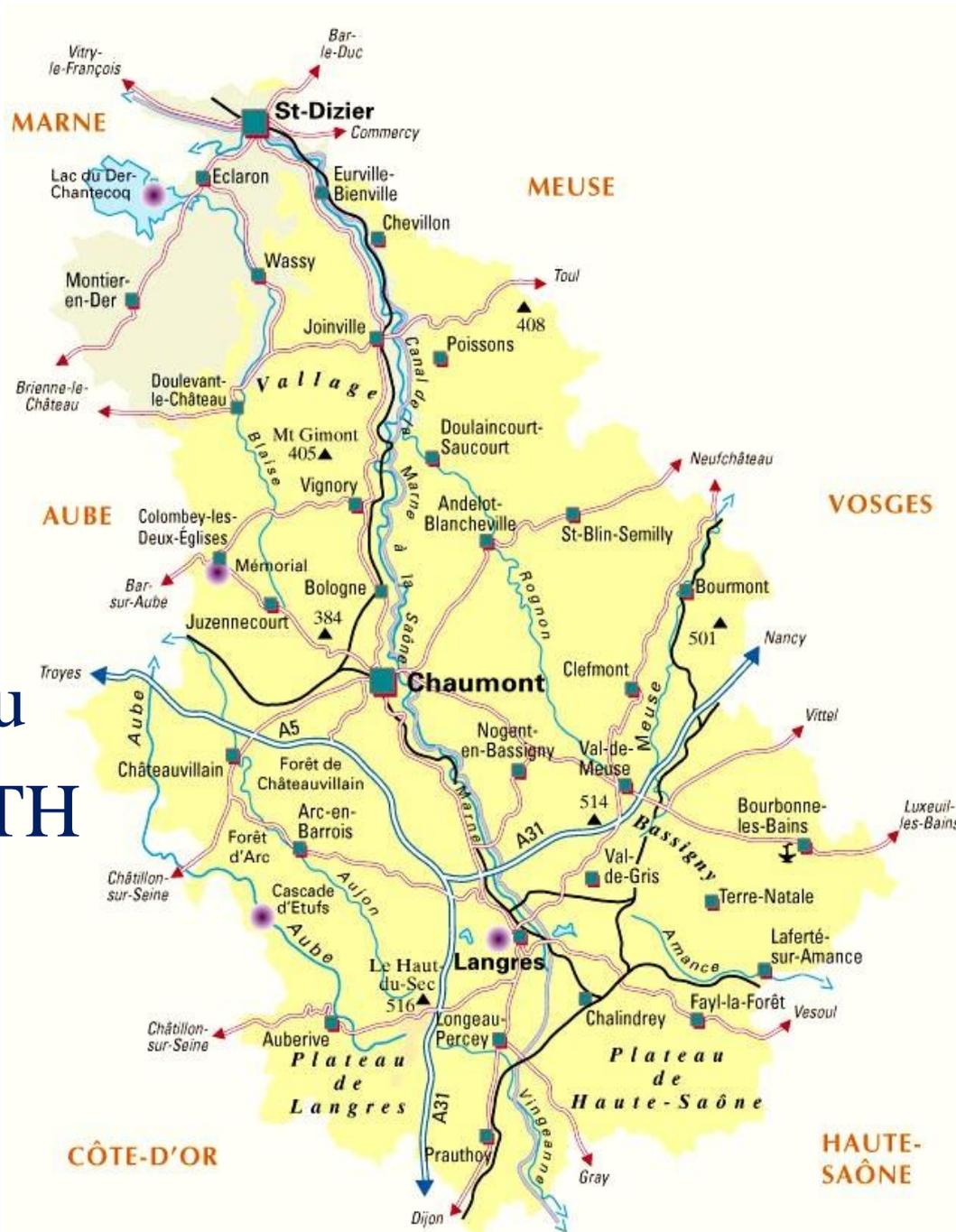


Le déploiement du réseau  
tout fibre optique dit FTTH

La couverture de  
téléphonie mobile



# FTTH

Losange (nom commercial de l'opérateur délégué à la construction du réseau FTTH par la Région GRAND-EST) déploie le réseau tout fibre optique sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de communes des Savoir-Faire.

Ce déploiement a débuté en 2019 et se terminera en juin 2023.

Ce déploiement s'effectue en 2 phases:

2019-2021: desserte de toutes les communes dont le débit est inférieur à 18 Mb

2021-2023: desserte de toutes les communes disposant d'un équipement (armoires, bâtiments techniques.) donc d'un débit moyen de plus de 18 Mb.

## Les questions courantes liées à ce déploiement :

### Quand la fibre sera-t-elle disponible dans ma commune ?

- Le site Internet de Losange est en cours d'actualisation. Courant février, vous pourrez connaître la situation d'avancement des travaux (4 étapes) :



<https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>

## **J'ai vu des techniciens poser la fibre devant chez moi, mon opérateur me dit que je ne suis pas éligible?**

- entre la construction du réseau et sa commercialisation, il peut s'écouler jusqu'à un an.
- la construction du réseau se fait par zone, votre domicile peut se situer hors de la zone en cours de raccordement (ex : côté opposé de la rue, village voisin).
- à l'ouverture commerciale, certains opérateurs ne sont pas présents avant plusieurs semaines, voir mois.

Rassurez vous, quand la commercialisation est effective, les opérateurs ne manquent pas de proposer leur abonnement!

## **Le département a posé la fibre depuis plusieurs années, pourquoi n'y suis-je pas éligible?**

- La fibre du département n'a pas vocation à alimenter chaque usager. Le réseau numérique du département alimente les équipements des opérateurs (centraux optiques, armoires Internet, pylône mobile...) et porte les services jusqu'à l'entrée de chaque commune, ensuite c'est l'opérateur LOSANGE qui est chargé de construire le réseau capillaire terminal qui distribuera les rues, les quartiers... jusqu'aux habitations.

## **Devra-t-on poser de nouveaux tuyaux ou poteaux dans la commune ?**

- Très majoritairement, les câbles optiques chemineront via les infrastructures existantes supportant déjà le réseau cuivre actuel.

Cependant, parfois les conduites souterraines sont endommagées ou bouchées, ce qui entraîne des travaux de génie civil sur le domaine public pour les réparer.

NB : en domaine privé, si une conduite est défectueuse, sa réparation reste à la charge du propriétaire.

## Les infrastructures aériennes:

Les appuis (poteau télécom, Enedis...) peuvent également ne pas être adaptés pour supporter un nouveau câble. Dans ce cas, 2 solutions techniques possibles: soit la pose d'un nouvel appui, soit la réalisation d'une tranchée avec pose de fourreaux.

### Artère existante :

- Remplacement d'un appui télécom à l'identique : entre dans le cadre de l'exploitation courante indispensable (poteau cassé suite accident de la route, poteau pourri...)
- Remplacement d'un appui télécom avec renforcement (doublement de l'appui, haubanage...) : à éviter, l'entreprise doit trouver une solution alternative.

### Artère nouvelle :

- Création d'une artère hors agglomération (en moyenne 1 appui tous les 40m) : Validation sous réserve de pose à plus de 4m du bord de chaussée.
- Création d'une artère en agglomération, demandée lorsque les poteaux ne supporte pas la charge du câble optique à poser : A examiner au cas par cas, sachant qu' au-delà de l'esthétique et des contraintes d'utilisation du domaine (câbles aériens, traversées de route...) et de son exploitation (tonte, fauchage, revêtements...), un point important porte sur la prise en charge des couts liés au futur effacement de réseau qui pourrait se décider dans la décennie suivant la validation de ces appuis. En effet, si une artère en poteau télécom est construite en parallèle d'une artère Enedis, il y aura le double d'appuis à déposer à l'enfouissement des réseaux et ces couts seront supportés par la mairie.

En résumé, la pose de quelques appuis dans une commune peut difficilement être refusée, par contre, le renforcement d'une ligne existante par la pose d'appui intermédiaire entre chaque appui Enedis doit être évitée, une solution alternative est à étudier: création réseau souterrain...



# La téléphonie mobile

Le département de la Haute Marne dispose d'une couverture de téléphonie mobile d'assez bonne qualité, cependant, des couvertures insuffisantes permanentes ou ponctuelles sont constatées, particulièrement à l'intérieur des habitations\*.

Les technologies 3G+ et 4G sont présentes sur la quasi-totalité des pylônes existants, les opérateurs ont l'obligation de fournir la 4G, tous les pylônes en disposeront cette année.

Un plan national acté en 2018 (New Deal Mobile) entre l'état et les opérateurs permet la création de nouveaux sites pris en charge par les opérateurs (attribution de 6 à 7 sites par an pour la Haute Marne).

Une équipe projet composée de personnes de la Région, du Département et de la Préfecture fait remonter les zones fragilisées. Des études radio sont réalisées par les opérateurs.

Si la déficience de service est confirmée par ces études, la création d'un nouveau site est proposée par l'équipe projet. Si le site est retenu, il sera produit sous un délai moyen de 18 mois.

\* Des boîtiers appelés « Fem to cell » et le wifi direct permettent le fonctionnement des téléphones mobiles via la Box pour les usagers disposant d'un accès Internet.

Merci pour votre attention

